



COMMUNE DE PLOUMAGOAR

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le treize du mois de juin, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, M. ECHEVEST (à partir de 19 h 00), MME LE COTTON (à partir de 18 h 55), M. PRIGENT J.-Y. (à partir de 19 h 45), M. LE SAINT, MME LE MAIRE, MM. L'HOSTIS-LE POTIER, GOUZOUGUEN, MMES VIART, LOYER, M. LARMET, M. RICHARD, MMES RAULT, COCGUEN, BOTCAZOU, HOAREAU, CRENN, MM. OLLIVIER-HENRY, SOLO, TANGUY, MME CORBIC MM. IRAND, MORICE, MME LE GARFF, MME TANVEZ (jusqu'à 20 h 00).

Pouvoirs : Mme ANDRÉ à Mme VIART,
M. PRIGENT à M. ECHEVEST (jusqu'à 19 h 45),
Mme GUILLAUMIN à M. HAMON, Maire,
M. LE HOUERFF à M. GOUZOUGUEN,
M. ROBERT à Mme CORBIC.

Secrétaires de séance : Mesdames Marie-Annick LOYER et Josiane CORBIC ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

M. le Maire : « *Avant d'aborder l'ordre du jour, je donne la parole à Rémi Irand* ».

M. Irand : « *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ma famille et moi-même tenions à vous remercier pour les marques de sympathie, pour les fleurs et par votre présence, lors du décès de mon papa* ».

M. Le Maire : « *Il n'y a rien de plus naturel* ».

1 – JURY D'ASSISES ▫ ANNÉE 2015 LISTE PRÉPARATOIRE COMMUNALE (TIRAGE AU SORT)

M. Le Maire : « *Préalablement à la réunion, il a été procédé au tirage au sort de douze personnes, inscrites sur la liste générale des électeurs de la Commune, constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour 2015. Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes* :

01 – M. LE FAUCHER Didier	/	07 – Mme CREN née POSTEL Christiane
02 – M. LE BRAS Michel	/	08 – M. MAROS Vincent
03 – M. STEPHAN Jean-Yves	/	09 – M. ALLOCA Lionel
04 – M. COJEAN Samuel	/	10 – M. MANGIN Didier
05 – M. VIDY Sébastien	/	11 – Mme HAMEL née LE BOLOCH Marie-Claude
06 – M. LE GALL Jean-Pierre	/	12 – Mme FOEZON née RICHEUX Annick ».

Le Conseil Municipal prend acte de ce tirage au sort.

2 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

❑ Procès-verbal de la séance du 12 mai 2014

M. le Maire : « *Y-a-t-il des remarques, des modifications à apporter à ce compte-rendu ?* ».

M. Morice : « *Emmanuel Le Saint avait fait remarquer lors du dernier conseil (page 20 du procès-verbal) que des véhicules stationnaient sur les espaces réservés aux piétons à Kergré et que cela posait problème. J'ai pu constater, il y a quelques jours qu'un véhicule d'élus était stationné à cet endroit. Il serait bien que les élus montrent l'exemple. Le respect du stationnement est valable pour tous* ».

M. Le Maire : « *Nous en prenons bonne note* ».

Mme Corbic : « *En page 2, de ce compte-rendu, était évoqué un problème de volière dans le lotissement la lande I, qu'en est-il ?* ».

M. Le Maire : « *Nous avons eu une première rencontre, mais pas de négociation pour l'instant. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 12 mai 2014.

Arrivée de Mme Le Cotton à 18 h 55

3 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

3.1 – Commission voirie – circulation

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2014* ».

M. Le Saint : « *Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés, que je vais exposer* ».

Programme de voirie 2013 – avenant n° 2 de l'entreprise Colas

M. Le Saint : « *Je vous propose de reporter ce point à la prochaine commission car nous n'avons pas assez d'éléments ce soir. Nous avons besoin d'un chiffrage plus précis. Cependant, cela ne remet pas en cause la réalisation des travaux sur cette voie* ».

Accord du Conseil Municipal pour revoir ce dossier en commission de voirie.

📁 **Programme de voirie 2014 – choix des routes**

M. Le Saint : « *La commission a travaillé sur le programme de voirie de cette année. Certaines routes ont été mises d'office dans le programme et d'autres, après visite sur le terrain, ont été incluses dans ce programme. Elles feront partie de la tranche ferme. La commission propose une tranche conditionnelle numéro 1 : la VC 88 – Saint-Hernin/Kerlosquer. Cette tranche conditionnelle pourra être retenue si, à l'ouverture des prix, elle entre dans l'enveloppe financière dégagée au budget de cette année. Cependant, il faudra contacter les riverains pour des travaux d'élagage avant de réaliser les travaux. La commission propose aussi une tranche conditionnelle numéro 2, à savoir la rue de Pors Roué, appelée à desservir l'extension de l'EHPAD. Cela permettrait de connaître un chiffrage et ainsi être prêt à engager les travaux, probablement en mai 2015, soit avant le programme de voirie de 2015. Il est donc nécessaire d'anticiper* ».

Mme Corbic : « *Pour cette opération, il s'agit de travaux importants qui ne doivent pas être inclus dans le programme de voirie 2015. Ce ne sont pas des travaux d'entretien annuel de voirie* ».

M. Le Saint : « *Nous n'en n'avons pas encore discuté. L'idée serait de faire un programme à part , compte-tenu qu'il ne s'agit pas seulement de voirie. La commission a donc arrêté le programme de voirie 2014, comme suit :*

□ Tranche ferme :

- | | | |
|---------------------------|--|--------------------------------|
| ▫ VC 5 – Rumorvezen | | ▫ VC 18 – Les Grosses Pierres |
| ▫ VC 2 – rue du Trégor | | ▫ VC 145 – Kerroniou/Runenhors |
| ▫ VC 15 – Locmaria/Kergré | | ▫ VC 80 – impasse Jacques Brel |
| ▫ VC 121 – Gouarn Izellan | | |

□ Tranche conditionnelle 1 :

- VC 88 – Saint-Hernin/Kerlosquer

□ Tranche conditionnelle 2 :

- rue Pors Roué ».

M. Le Maire : « *Je suis d'accord, je ne le souhaite pas non plus, sinon on ne fera pas de voirie. C'est un aménagement important comme la rue Parc Rouzès. Êtes-vous d'accord sur la proposition de programme pour 2014 et m'autorisez-vous à lancer la consultation ? Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-059 | Programme de voirie 2014 ▪ choix des routes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la commission voirie – circulation, lors de sa dernière réunion, a visité les différentes voies communales qui pourraient faire partie du programme de voirie de cette année.

La commission propose le programme suivant pour 2014 :

□ Tranche ferme :

- | | | |
|---------------------------|--|--------------------------------|
| ▫ VC 5 – Rumorvezen | | ▫ VC 18 – Les Grosses Pierres |
| ▫ VC 2 – rue du Trégor | | ▫ VC 145 – Kerroniou/Runenhors |
| ▫ VC 15 – Locmaria/Kergré | | ▫ VC 80 – impasse Jacques Brel |
| ▫ VC 121 – Gouarn Izellan | | |

□ Tranche conditionnelle 1 :

- VC 88 – Saint-Hernin/Kerlosquer

□ Tranche conditionnelle 2 :

- rue Pors Roué

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la proposition de la commission voirie – circulation et à décider le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre de la procédure adaptée.

Après avoir entendu l'exposé sur le programme de voirie de la présente année et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **APPROUVE** le programme de voirie de la présente année, tel qu'il a été proposé par la commission voirie – circulation ;
- ⊗ **DEMANDE** au Maire de lancer la consultation des entreprises dans le cadre de la procédure adaptée.

📁 **Lotissement communal de Poul Ranet (2ème et 3ème tranches)**

M. Le Saint : « *Nous avons rencontré le maître d'œuvre qui a préparé le dossier de consultation des entreprises pour la voirie définitive de Poul Ranet 2 et celui pour la viabilisation de Poul Ranet 3. Un calendrier prévisionnel a été établi, il est le suivant :*

- * mi-juin : lancement des deux consultations*
- * mi-juillet : remise des offres par les entreprises*
- * pour fin juillet : commission d'appel d'offres et analyse par A & T Ouest*
- * attribution des marchés en septembre*
- * démarrage des travaux en octobre.*

Il est prévu deux mois de travaux pour le lotissement de Poul Ranet 2 et six mois de travaux pour celui de Poul Ranet 3. Je précise que la voirie définitive de Poul Ranet 2 sera réalisée en premier. La commission propose d'approuver ces deux dossiers de consultation des entreprises et de lancer l'appel à concurrence la semaine prochaine ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote ».*

Délibération numéro 2014-060| Lotissement de Poul Ranet 2è et 3è tranches (DCE)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que le cabinet A & T Ouest a préparé le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de voirie définitive de la deuxième tranche du lotissement communal de Poul Ranet et le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de viabilisation de la troisième tranche de ce lotissement.

Il précise que la consultation des entreprises sera lancée selon la procédure adaptée et invite le Conseil Municipal à approuver les dossiers de consultation des entreprises, préparés par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, vu les pièces du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de voirie définitive de la deuxième tranche du lotissement communal de Poul Ranet et le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de viabilisation de la troisième tranche de ce lotissement ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée.

Lotissement communal de Poul Ranet – convention avec l'association A.P.A.J.H.

M. Le Saint : « *Concernant la troisième tranche du lotissement, il est nécessaire de passer une convention avec l'association APAJH par rapport à une servitude de passage pour une canalisation des eaux usées en limite du terrain du foyer Roger Legrand. La commission a émis un avis favorable* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-061 | Lotissement de Poul Ranet 3 – convention avec l'A.P.A.J.H.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement de Poul Ranet – 3ème tranche, la canalisation dédiée aux eaux usées ne peut être réalisée qu'en limite d'une parcelle appartenant à l'association A.P.A.J.H., ce qui impose donc une servitude de passage.

Pour formaliser cette servitude de passage, il convient donc passer une convention entre la Commune et l'association A.P.A.J.H. .

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation d'une convention de servitude de passage entre la Commune et l'Association A.P.A.J.H., propriétaire des parcelles cadastrées section ZC, n° 225 et n° 226 ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et signer la convention à venir ;
- ⊗ **DIT** que l'entretien et les travaux ultérieurs nécessaires seront à la charge de la Commune ;
- ⊗ **DIT** que tous les frais inhérents à cette convention seront supportés par la Commune.

École de La Croix-Prigent

M. Le Saint : « *Afin d'améliorer la circulation au niveau de l'accès du parking de l'école, il est proposé d'élargir la voie par le déplacement de bordures (côté bâtiment) et de déplacer, d'environ 20 mètres, le merlon de terre dans le cadre de la fermeture définitive du dépôt de végétaux situé derrière l'école. La commission a émis un avis favorable pour la réalisation de ces travaux* ».

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

M. Le Saint : « *La Commune a l'obligation de mettre en place un plan de prévention du bruit dans l'environnement. Ce plan concerne les voies où le trafic est supérieur ou égal à 8 200 véhicules/jour. Pour la Commune, il s'agit d'une portion de l'ancienne Route Départementale numéro 9, qui a été déclassée en route communale, au niveau de la rue de la Métairie Neuve (rue commune avec Saint-Agathon), dans laquelle trois habitations sont concernées. Il est nécessaire de consulter la population et donc de mettre à disposition du public ce document, qui sera consultable en Mairie. Un registre sera ouvert afin que le public puisse y consigner ses éventuelles observations. Cette consultation se déroulera du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014* ».

M. Le Maire : « *Je vous propose de passer au vote pour la mise en place de cette consultation* ».

Délibération numéro 2014-062 | Plan de prévention du bruit dans l'environnement (P.P.B.E.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évolution et à la gestion du bruit dans l'environnement et en application de l'article L572-7 du code de l'environnement, la Commune a l'obligation de mettre en place un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour les voies générant un trafic important dont elle est gestionnaire.

La réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement s'inscrit dans la continuité de la réalisation des cartes stratégiques du bruit dans l'environnement qui ont été approuvées par arrêté du préfet des Côtes d'Armor le 13 février 2009 pour la première échéance (voie avec un trafic journalier supérieur à 8200 véhicules par jour).

Ces cartes permettent d'identifier les niveaux des nuisances sonores en bordure des voies de circulation et d'identifier les constructions situées dans les zones dépassant les valeurs normales autorisées (68 dB le jour et 62 dB la nuit). L'objectif d'élaboration d'un PPBE est de réduire le niveau des nuisances sonores impactant les constructions, voire de les supprimer en mettant en place des actions ou en prenant des mesures de prévention des effets du bruit. Il s'agit également de protéger du bruit les zones calmes.

Pour réaliser le PPBE, il est nécessaire de déterminer les immeubles qui sont soumis à des nuisances sonores supérieures à la réglementation en vigueur.

Seuls sont concernés les constructions à usage d'habitation, les établissements de santé ou d'enseignement construits avant le 6 octobre 1978 (critère d'antériorité) situés aux abords des voies générant des nuisances sonores supérieures à 68 décibels le jour et à 62 décibels la nuit. Les locaux à usage de bureaux et de commerces ne sont pas concernés par les PPBE.

Le plan doit recenser les mesures réalisées dans les dix dernières années et de les proposer pour les cinq ans à venir. Ce dossier a été élaboré, en concertation, par les services de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM).

Considérant,

- qu'un premier plan dit de première échéance concerne les voies générant un trafic moyen journalier de plus de 16 400 véhicules jours (la Commune n'est pas concernée),
- qu'un plan dit de seconde échéance concernant les voies dont le trafic moyen journalier est de plus de 8 200 véhicules par jour (plan objet du présent dossier) doit être soumis à consultation publique,
- que seule la rue de la Métairie Neuve (rue commune avec Saint-Agathon) sur le territoire de la Commune de Ploumagoar est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, dans laquelle trois maisons à usage d'habitation sont exposées au bruit et dépassent les valeurs limites ;

Monsieur le Maire propose :

- de soumettre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement à la consultation du public pendant deux mois, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014,
- de faire paraître une annonce légale dans deux journaux locaux, précisant que le dossier est consultable en Mairie et qu'un registre d'observations sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation,

- de communiquer sur le sujet dans le bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, vu les pièces du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modalités de consultation du public concernant ce dossier.

Éclairage public – point sur le dossier

M. Le Saint : « *Pour ce point, je vais laisser la parole à Jean-Jacques Richard* ».

M. Richard : « *J'ai rencontré le 23 mai Mme Jouanny et M. Moro (qui va la remplacer) du Syndicat d'énergie 22. Nous avons fait le point sur les différents travaux à engager sur le réseau d'éclairage public. J'attends maintenant l'estimation exacte des travaux ; estimation qui ne devrait pas dépassée 15 000 € (10 000 € sont prévus au budget). Quatre secteurs : Kerprat, Cadolan, Petit-Paris et rue Gambetta. J'espère que nous pourrons faire tous les travaux prévus. Pour 2015, la priorité sera la voie passant devant les écoles, un devis va être fait* ».

Mme Corbic : « *Suite à l'intervention de Jean-Jacques, je veux lui dire que je l'aiderai dans ce combat. C'est bien de changer les lampes le plus rapidement possible et ainsi agir en faveur des économies d'énergie. Une somme de 15 000 € me paraît raisonnable, nous demandons le maintien de cette enveloppe budgétaire à ce niveau, comme les années précédentes* ».

M. Richard : « *Je voudrais donner une précision : je pensais que nous étions à la traîne pour le remplacement des lampes. C'est le contraire, par rapport aux communes du secteur nous avons de l'avance* ».

Extension de l'E.H.P.A.D.

M. Le Saint : « *Dans le cadre des travaux d'extension de l'EHPAD, on nous présente une facture de raccordement de l'eau, d'un montant de 3 500 €* ».

M. Le Maire : « *Il n'a jamais été prévu que la Commune paie des travaux. On ne peut donc accepter cette demande* ».

Aménagement de la rue Parc Rouzès

M. Le Saint : « *Je vais faire un point sur ce dossier. Aujourd'hui, nous avons eu une réunion avec l'entreprise Colas, le Conseil Général (Agence technique départementale), le maître d'œuvre (A & T Ouest), pour faire le point sur ce dossier et notamment la présentation des résultats du passage de l'analyseur de profil en long. Il n'y a pas de norme pour les routes en agglomération et l'entreprise Colas a fait remarquer que rien n'est précisé dans le cahier des charges. Elle a confirmé la reprise sur les zones repérées lors de la précédente réunion, mais ne souhaite pas reprendre la zone où l'APL a repéré les plus fortes dégradations (même s'il n'y a pas de norme particulière). Les élus communaux ont rappelé à plusieurs reprises leur insatisfaction quant à la qualité du travail réalisé et les représentants du Conseil Général, puisqu'il s'agit d'une route départementale, ont insisté pour une reprise d'enrobé entre le giratoire et le parking du cimetière. Finalement, l'entreprise accepte de faire le linéaire demandé. Cette réfection devrait avoir lieu d'ici à la mi-juillet, un calendrier va être proposé* ».

Mme Corbic : « *Les choses ont-elles été actées entre les différentes parties ?* ».

M. Le Saint : « *Nous attendons la confirmation de l'entreprise Colas et l'acte écrit par le maître d'œuvre. Je souhaite une réunion de la commission avant fin juin à ce sujet.* ».

Par ailleurs, il était prévu des pavés au niveau de l'entrée du cimetière. Après échanges, ces pavés risquent d'entraîner plus de désagréments qu'autre chose. Aussi, ils seront remplacés par une résine ou un revêtement en pépite ».

Circulation dans les lotissements

M. Le Saint : « J'ai reçu, à l'une de mes permanences, des habitants du hameau du Runiou qui se plaignent de la vitesse excessive des véhicules dans ce lotissement. Je me suis rendu sur place avec ma voiture et je me suis demandé comment les gens pouvaient rouler vite. Il s'agit plus d'un comportement des personnes que seulement d'un problème de vitesse. J'ai été alerté pour la même chose par des habitants de Poul Ranet 1. Il y a aussi, selon eux, une vitesse excessive des véhicules qui traversent ce lotissement. A priori, il s'agit notamment des habitants de Poul Ranet 2 qui passent par là. Ces problèmes seront abordés lors d'une prochaine réunion de la commission. On pourrait proposer de passer ces secteurs en "zone 30", mais je ne suis pas sûr que les panneaux résoudre tous les problèmes. Certains riverains ont proposé de créer des "zone 20" (zones de rencontre). Il s'agit aussi d'un problème de comportement. Je souhaiterais donc qu'un article en ce sens soit mis dans le prochain bulletin municipal, pour sensibiliser les lecteurs à leur propre comportement ».

M. Irland : « Il s'agit de l'accès au nouveau lotissement et je confirme que c'est dangereux notamment dans le virage qui est coupé par les automobilistes. Dans le lotissement, il y a quelques priorités à droite qui ne sont pas respectées ».

Stationnement à l'école maternelle

M. Morice : « Je voudrais attirer l'attention des élus sur des problèmes de stationnement à l'école maternelle. Où en est-on ? ».

M. Le Saint : « C'est aussi pour cette raison que je veux faire une commission. Nous nous sommes rendus sur place avec Thierry. Mettre des potelets peut résoudre le problème du stationnement, mais un autre problème de sécurité est également à régler : la sortie des enfants sur le trottoir. On envisagerait, dans un premier temps, d'interdire le stationnement avec un marquage au sol. Et si on le fait, doit-on aller jusqu'à la verbalisation ? . Il nous faut aussi réfléchir pour sécuriser la sortie des enfants de l'école ».

M. Morice : « On peut parler aussi de la vitesse excessive dans cette rue et sur la manière de stationner de certains ».

M. Le Saint : « Je rappelle que nous sommes dans une "zone 30" ».

Mme Botcazou : « C'est un problème récurrent depuis longtemps. On en a parlé plusieurs fois en conseil d'école. Nous l'avons rappelé à plusieurs reprises aux parents d'élèves ».

M. Morice : « J'ai demandé à certains parents à quoi servaient les parkings ».

Mme Botcazou : « Certains parents se garent sur l'emplacement réservé au car et sont donc "garés là" quand le car arrive. Il s'agit toujours des mêmes, nous leur avons fait la remarque ».

3.2 – Commission environnement et cadre de vie

M. Le Maire : « Je vais donner la parole à Madame l'Adjointe en charge de l'environnement et du cadre de vie, afin qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2014 ».

Mme N. Le Maire : « *Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés, que je vais exposer* ».

Talus de Cadolan

Mme N. Le Maire : « *Evelyne était invitée à la réunion de la commission pour nous faire l'historique de ce dossier. Ce talus de la R.N. 12 se trouve à l'entrée de la rue Antoine Mazier sur le côté gauche. Nous venons de recevoir des informations nouvelles et, avant toute décision, la commission va se pencher, encore une fois, sur ce dossier qui repassera au Conseil de vendredi prochain* ».

Abribus

Mme N. Le Maire : « *Emmanuel était invité à la réunion de la commission pour nous faire un point sur ce dossier. L'abri de Lautremen a été ouvert entièrement en façade. Des travaux ont été réalisés par les services techniques communaux sur l'abri de Kerroniou (enlèvement des sapins et rénovation). Depuis cet hiver, un éclairage solaire a été installé sur l'abri de La Ville Blanche, à titre d'essai* ».

Mme Botcazou : « *Je tiens à faire remarquer que, le matin, il n'y a plus d'éclairage, la batterie étant déchargée. Il conviendrait peut être d'envisager un autre système avec allumage par détecteur de présence* ».

Mme N. Le Maire : « *Effectivement, Annyvone, tu as fait cette proposition en commission. Nous nous sommes renseignés depuis, et il est possible d'acheter un kit dans un grand magasin de bricolage, pour un montant de 60 €. Dans le même temps, Emmanuel va contacter l'entreprise qui a fourni le système actuel pour une amélioration. Enfin, toujours sur le même sujet, nous avons reçu une demande d'arrêt de car sur Runandol et une autre sur Kerlaino* ».

Accord du Conseil Municipal, quant à l'acquisition d'un kit d'éclairage.

Bornes de propreté (déjections canines)

Mme N. Le Maire : « *Suite au dernier conseil, deux bornes de propreté (déjections canines) ont été achetées, pour un coût de 467,98 €. L'une sera installée au Petit-Paris et l'autre dans le bourg* ».

Toilettes publiques du bourg

Mme N. Le Maire : « *Il y a des remarques quant à la propreté des toilettes publiques du bourg, auprès des élus et de l'accueil de la Mairie. La fréquence de nettoyage serait peut-être à revoir et un tableau – indiquant le moment du nettoyage – pourrait être mis en place, afin de prouver que le travail a été effectué. Cela pourrait inciter à respecter les lieux* ».

M. Le Maire : « *Cela part d'une bonne intention, mais je ne suis pas sûr que ce soit respecté. D'ailleurs, une question peut se poser : faut-il conserver les toilettes publiques en bordure du terrain de football ?* ».

Divers

Mme Tanvez : « *Il faudrait remonter les containers textiles et bouteilles en haut du parking* ».

Mme Corbic : « *Le week-end dernier, le comité des fêtes du bourg organisait les 3 jours de la Pentecôte avec diverses activités dont un repas moules-frites le dimanche soir. Nous avons eu un problème de poubelles et nous étions très ennuyés car vous imaginez que ce n'est pas très agréable de gérer de tels déchets. Nous n'avons pas pu accéder aux containers dans le local poubelle, celui-ci étant fermé à clef* ».

M. Le Guenic (responsable technique) : « *Il y a une clé avec les clés de la salle* ».

Mme N. Le Maire : « *Concernant l'éclairage de l'école maternelle qui ne se coupait pas automatiquement, l'entreprise Am Elec est venue sur place avec Damien. Le souci venait du boîtier dans le bureau de la direction (non positionné en marche automatique) ».*

✉ Illuminations de Noël et boîtiers prises de courant

Mme N. Le Maire : « *La commission a fait le point concernant les illuminations de Noël. Une commande a été passée pour un montant de 3 381,66 € TTC, pour laquelle nous avons bénéficié d'une remise de 50 %. Une partie de ces illuminations sont prévues pour la rue Parc Rouzès et nous avons demandé un devis au Syndicat Départemental d'Énergie 22 pour la fourniture et la pose de six boîtiers prises de courant sur les mâts d'éclairage public. Ce devis s'élève à 1 200 € HT et la participation communale est de 720 €. Il est proposé d'accepter la proposition du S.D.E. ».*

Mme Corbic : « *Si l'on ajoute l'acquisition des illuminations et les prise de courant, cela fait une somme de plus de 4 000 €. J'ai une question : a-t-on déterminé sur quels mâts seront posées les prises dans la rue Parc Rouzès ? ».*

Mme N. Le Maire : « *Toute la rue sera éclairée ».*

M. Le Maire : « *Jusqu'à La Croix. J'ajoute qu'il s'agit d'un investissement pour une fois. Je vous propose de passer au vote ».*

Délibération numéro 2014-063| S.D.E. 22 - éclairage public - boîtiers prises de courant

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à une étude pour la fourniture et la pose de six boîtiers prise de courant étanches (prises classiques) permettant le raccordement de guirlandes accessibles sur le réseau d'éclairage public, rue Parc Rouzès.

Le coût des travaux est estimé à 1 200,00 €uros HT (coût total des travaux comprenant 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) ; sachant que la Commune participera à hauteur de 60 % du coût HT des travaux, soit 720,00 €uros.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de fourniture et de pose de six boîtiers prise de courant étanches (prises classiques) permettant le raccordement de guirlandes accessibles sur le réseau d'éclairage public, rue Parc Rouzès, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor, pour un montant estimatif de 1 200,00 €uros HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre Commune ayant transféré la compétence "éclairage public" au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations de collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Parcours santé seniors

Mme N. Le Maire : « Je rencontre la société Meco jeudi prochain. Nous nous sommes déplacés pour voir le parcours de santé à l'hôpital et à Pabu. A l'hôpital, il s'agit d'un parcours plus adapté pour la rééducation. Nous avons vu aussi un parcours d'accro-branches sur Pabu, cela pourrait faire l'objet d'un deuxième projet. Dernier point, il s'agit de l'adhésion de la Commune, à titre gratuit, au Pays Touristique des Côtes d'Armor ».

Bois de Kergre

Mme Corbic : « On voulait faire une intervention. Nous avons vu dans la presse que le bois de Kergre allait être surveillé par une société de gardiennage. Dommage que cette question n'est pas été abordée avant au Conseil Municipal. Pouvez-vous nous dire le coût de ce service et la durée d'intervention prévue ? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de surveiller le bois nuit et jour pendant 20 ans ! ».

M. Le Maire : « Vous savez tous que le travail des jardiniers (carte verte) a été démolie à deux reprises et c'était il y a une semaine. Dans l'urgence, on a pris la décision de faire faire des rondes par une entreprise spécialisée, mais je vous rassure, cette surveillance sera limitée dans le temps. Le prix est de 22 € de l'heure avec deux passages par soir (deux heures). Le prix est majoré de 100 % les dimanches et jours fériés. Je tiens à dire, ici, que je trouve inadmissible ce qui se passe dans le bois tous les soirs. Il y a une bande de jeunes. Je ne sais pas d'où ils sont issus. J'espère qu'avec les rondes, on arrivera à en attraper un ou deux . Dernière précision : il s'agit d'une entreprise de Ploumagoar qui assure ce service ».

Mme Corbic : « Nous partageons tes propos, nous déplorons également les incivilités ».

M. Morice : « Je pense que pour attraper les jeunes, il ne fallait pas mettre dans la presse que la Commune allait recourir à une société de surveillance pour le bois de Kergre ».

Arrivée de M. Prigent à 19 h 45

4 – FORMATION DES COMMISSIONS & DÉLÉGATIONS

4.1 – Commission communale des impôts directs

M. Le Maire : « Avec l'ordre du jour, il vous a été communiqué la liste de la commission communale des impôts directs. Je ne vais pas la relire ici. Avez-vous des questions ou des remarques ? Non, dans ce cas je vous propose de passer au vote ».

Délibération numéro 2014-064| Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire et qui, pour Ploumagoar (commune de plus de 2000 habitants) est composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat de conseiller municipal et les huit commissaires titulaires ainsi que les huit suppléants sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une liste de contribuables, qui sera transmise au Directeur départemental des finances publiques, et propose de l'approuver.

Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette liste, comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
1) Commissaires titulaires domiciliés dans la Commune	1) Commissaires suppléants domiciliés dans la Commune
Mme LE COTTON Anne née le 16/03/1964 – agricultrice 16, Kerspertz à Ploumagoar	M. LE BON Christian né le 08/12/1959 – agriculteur 10, Roudouannec à Ploumagoar
Mme ANDRE Françoise née le 02/03/1965 – adjoint technique 19, rue de Kergillouard à Ploumagoar	M. SOLO Christian né le 03/03/1951 – agriculteur 03, rue Hent Parc Bras à Ploumagoar
M. ECHEVEST Yannick né le 22/09/1970 – aide médico psychologique 20, rue de la Fontaine à Ploumagoar	Mme LE GUYON Marie-Thérèse née le 19/10/1948 – retraitée 02, Coz Forn à Ploumagoar
Mme COCGUEN Laurence née le 29/04/1968 – infirmière libérale 31, La Croix-Prigent à Ploumagoar	M. RICHARD Jean-Jacques né le 21/10/1959 – artisan 12, rue Jules Ferry à PLOUMAGOAR
M. LOLLIERIC Patrick né le 01/03/1968 – responsable d'agence 07, Kerroniou à Ploumagoar	Mme HAYS Marie née le 25/11/1937 – retraitée 19, rue des Cyprès à Ploumagoar
Mme LE FAUCHEUR Servanne née le 03/10/1974 – factrice 09, rue des Églantiers à Ploumagoar	M. EVEN François né le 13/05/1942 – retraité 21, rue de Promenades à Ploumagoar
M. MANSEC Régis né le 01/09/1976 – agriculteur 05, Tréméac à Ploumagoar	M. RICHARD Michel né le 04/06/1942 – retraité 01, rue Jules Verne à Ploumagoar
Mme LOYER Marie-Annick née le 11/03/1954 – retraitée 10, square de la Pommeraie à Ploumagoar	M. HAMON Philippe né le 25/05/1957 – retraité 07, impasse du Lavoir à Ploumagoar
M. HAMON Christian né le 22/05/1951 – retraité 17, rue Pors Caras à Ploumagoar	M. L'HOSTIS-LE POTIER Damien né le 08/09/1976 – cadre hospitalier 03, Pont Guialou à Ploumagoar
M. LARMET Laurent né le 06/10/1956 – agent de maintenance 01, Gouarn Izellan à Ploumagoar	Mme THOMAS René née le 01/04/1953 – retraitée 10, rue des Promenades à Ploumagoar
M. BATARD Guillaume né le 04/10/1979 – urbaniste 32, rue Gambetta à Ploumagoar	M. LANCIEN Raphaël né le 21/11/1957 – V.R.P. 51, rue Jean Jaurès à Ploumagoar
M. CHEVALIER Hervé né le 14/05/1955 – fonctionnaire de l'État 03, impasse des Pinsons à Ploumagoar	M. OISEL Dominique né le 17/02/1967 – agriculteur 04, Kerbalanen à Ploumagoar
M. TILLY Désiré né le 23/10/1942 – retraité 13, impasse des Pinsons à Ploumagoar	M. MOUGEL André né le 19/09/1967 – responsable associatif 03, rue Louise Michel à Ploumagoar
M. KERBELLEC Joël né le 29/12/1948 – retraité 07, impasse du Parc des Sports à Ploumagoar	M. NEDELEC Jacques né le 03/11/1948 – retraité 08, rue Denise Le Graët-Le Flohic à Ploumagoar
2) Commissaires titulaires domiciliés hors Commune	2) Commissaires suppléants domiciliés hors Commune
M. JOURDEN Jean / retraité 02, Avaugour à SAINT PEVER	M. MORICE Joël / retraité 18, rue Kervingleu à SAINT-AGATHON
M. NOGRE Yannick / agriculteur 69, rue Locménard à GRACES	M. ECHEVEST Raymond / retraité 04, impasse Keribot à GRACES

4.2 – S.M.E.G.A. ▪ charte communale pour une gestion durable de l'eau

Désignation d'un référent

M. Le Maire : « *Lors du précédent mandat, nous avons un référent qui était Jean-Jacques Richard. J'espère que nous allons le réélire ce soir, afin qu'il continue sa mission. A moins que Jean-Jacques n'ait une déclaration à faire* ».

M. Richard : « *Si une autre personne est intéressée, je veux bien laisser ma place. Je souhaiterais m'investir plus au niveau du patrimoine communal. Cependant, je suis d'accord pour donner un coup de main au départ. Je crois savoir que David Tanguy serait candidat* ».

M. Le Maire : « *Y-a-t-il des candidats ?* ».

M. Tanguy : « *Je suis candidat* ».

M. Le Maire : « *S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-065| S.M.E.G.A. ▪ désignation d'un élu référent charte communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte Environnement du Goëlo et de l'Argoat a mis en place un programme de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants du Trieux, du Leff, de l'Ic et des ruisseaux côtiers associés, en partenariat avec les Communautés de Communes et Syndicats d'Eau.

Il rappelle également que le Conseil Municipal, sur proposition du S.M.E.G.A. , avait décidé d'adhérer à la Charte communale pour une gestion durable de l'eau et de désigner un élu référent.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 23 mars 2014, il y a lieu de désigner un nouveau référent concernant cette charte. Cet élu sera chargé de suivre plus particulièrement le déroulement des opérations et d'en rapporter le déroulement à l'ensemble du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur David TANGUY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur David TANGUY, comme élu référent.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

5.1 – Réforme des rythmes scolaires ▪ point sur le dossier

M. Le Maire : « *En l'absence de Françoise André, je vais donner la parole à Yannick Echevest afin qu'il fasse un point sur ce dossier* ».

M. Echevest : « *L'organisation des temps d'activités périscolaires suit son cours. Ils ont été présentés aux parents d'élèves, lors d'une réunion publique, le 02 juin. Nous avons essayé de répondre aux questions des parents et nous avons souligné que cette mise en place, sur nos trois écoles (31 groupes différents), n'était pas une chose aisée ; cependant, nous ferons au mieux. Ces groupes seront encadrés soit par les Atsem, soit par des intervenants extérieurs. Nous avons demandé aux parents d'être indulgents au départ. Tout devrait être finalisé pour la fin juin. Suite à une réunion à Pabu, il nous est apparu souhaitable que l'inscription se fasse à l'année et non plus par cycle. Bien entendu, la Commune ne s'opposera pas à un changement en cours d'année. Avec les communes partenaires, nous avons tenté d'harmoniser le tarif aux associations, il devrait être de 20 € de l'heure.*

Certaines associations réclamaient jusqu'à 40 € de l'heure. Je sais que sur Guingamp, le tarif a été fixé et imposé à 15 €. Le contrat de Magguy Le Goff s'achève aujourd'hui. Il convient de le prolonger jusqu'au 27 juin et, en conséquence, prolonger la convention entre les communes. Il y aura un référent élu par commune pour ce dossier. ».

M. Le Saint : *« Les inscriptions seront-elles prises dès la fin de l'année scolaire ? ».*

M. Echevest : *« Oui, afin de prévoir les activités et les groupes pour la rentrée ».*

M. Morice : *« Certaines activités se dérouleront dans la salle omnisports, l'isolation sera-t-elle réalisée avant l'hiver pour permettre aux enfants de faire du sport dans de bonnes conditions ? ».*

M. L'Hostis-Le Potier : *« Pour la rentrée, c'est impossible. On va essayer de faire au plus vite, nous recevons les premiers devis actuellement ».*

M. Le Saint : *« Les activités seront-elles différentes en fonction de la météo ? ».*

Mme Corbic : *« Il me paraît difficile de faire des activités suivant la météo, elles seront étalées sur l'année et prévues à l'avance ».*

Mme Le Martelot (Directrice des services) : *« Pour l'école de Croix-Prigent, les activités seront faites au maximum sur le site ».*

Mme Corbic : *« Nous avons une question par rapport à Croix-Prigent. Je pense que tous les enfants pourront accéder aux mêmes activités dont certaines peuvent avoir lieu au bourg : à la médiathèque, à la salle omnisports,...Nous pensons qu'une plage d'une heure c'est trop court en cas de déplacement sur un autre site. Compte-tenu du transport aller et retour, les enfants ne bénéficieront au mieux que d'une demi-heure d'activités. Je sais bien que ce n'est pas facile, mais il faudrait voir cela, il faut une égalité ».*

M. Echevest : *« La réforme est prévue pour diminuer le temps d'école. On se donne une année d'existence et on adaptera en fonction des remarques. On ne va pas créer une salle de sports à l'école de La Croix-Prigent. On ne peut pas détourner la réforme ».*

Mme Corbic : *« Je n'ai pas dit cela. Je sais bien que ce n'est pas facile, mais ce que nous souhaitons c'est qu'il y ait une égalité pour tous ».*

M. Echevest : *« A Pabu, ils fonctionnent différemment, on verra l'année suivante en fonction du déroulement de l'année à venir ».*

M. Irland : *« Par qui seront pris en charge les coûts des activités ? ».*

M. Le Maire : *« Par la Commune, pour nous c'est 60 000 € ».*

Départ de Mme Tanvez à 20 h 00

M. Prigent : *« Je crois que cette réforme des rythmes scolaires mériterait un débat de fond au-delà de la mise en place. Y a-t-il un intérêt de développer ou pas cette réforme ? Je ne suis pas sûr que pour les enfants le gain soit si évident que cela ».*

Mme Corbic : *« Une loi a été votée et on doit l'appliquer dans les écoles publiques de la République. La loi doit s'appliquer à Ploumagoar, comme ailleurs, sinon le Maire se met hors la loi. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans la discussion ».*

M. Prigent : « *C'est un choix, on peut en discuter* ».

M. Le Saint : « *Est-ce une obligation pour les parents d'inscrire leurs enfants et peuvent-ils changer d'avis en cours d'année ?* ».

M. Echevest : « *La Commune restera souple sur les inscriptions. Les parents pourront changer d'avis à la fin d'un cycle* ».

M. Morice : « *Par rapport aux inscriptions aux TAP sur l'année, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose. Certains gamins ne pourront pas y aller* ».

Mme Corbic : « *Concernant l'encadrement, y a-t-il obligation pour les personnels d'être titulaires de BAFA ou autres diplômes ?* ».

M. Echevest : « *Non, ce n'est pas obligatoire, des bénévoles peuvent le faire. Afin d'être moins réglementé, nous avons décidé de ne pas faire de déclaration à la CAF, aujourd'hui nous n'entrons donc pas dans ce cadre* ».

M. Morice : « *Du point de vue des responsabilités, est-ce que cela ne pose pas problème ? Par exemple, qui est responsable quand une association intervient ?* ».

M. Echevest : « *On verra avec les associations lors d'une réunion que nous devons faire* ».

M. Prigent : « *Il faudra que les associations adaptent leur contrat d'assurance* ».

Mme Corbic : « *J'ai lu qu'il y avait des aides possibles de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales. On aurait peut-être intérêt à faire la déclaration à la CAF, ce pourrait être intéressant pour la Commune* ».

M. Le Maire : « *Oui, de l'État mais non pour la CAF, on aurait plus de contraintes que d'aides* ».

5.2 – Indemnité représentative de logement due aux instituteurs ■ année 2013

M. Le Maire : « *Comme chaque année, le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2014-066 | I.R.L. aux instituteurs – année 2013 ■ avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le courrier, en date du 18 avril 2014, de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor qui informe la collectivité, qu'après avoir consulté le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, il propose que le barème de l'indemnité due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction reste inchangé pour l'année 2013, à savoir :

> 2 203 € le montant de l'IRL revenant aux instituteurs célibataires ;

> 2 753 € le montant de l'IRL des instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge.

La dotation spéciale instituteurs (DSI) allouée par l'État s'élève en 2013 à 2 808 €. Celle-ci assure donc la couverture intégrale de l'indemnité représentative de logement, les communes n'ayant de ce fait aucun complément à verser.

Au regard de ces informations, le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la proposition formulée par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor.

6 – URBANISME

◆ – Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Agathon

M. Le Maire : « *Nous avons reçu le dossier pour avis le 25 février dernier. Aujourd'hui, nous allons donner un avis bien que le délai – trois mois après réception – soit passé. Nous ne l'avons pas jeté en arrivant, nous l'avons classé. Je ne sais pas s'il a été vu en commission. Un débat a déjà eu lieu en Conseil communautaire concernant cette révision du P. L. U. de Saint-Agathon et notamment concernant le classement d'un secteur sur la zone de Bellevue (propriété Odislor) afin de pouvoir y installer des commerces. La Commune de Ploumagoar peut émettre un avis en tant que commune limitrophe* ».

Mme Corbic : « *Je souhaite m'exprimer avant de passer au vote. En effet, l'avis que nous allons donner sur ce dossier est hors délais. Cependant, nous demandons que la délibération soit versée au dossier du commissaire enquêteur. Notre groupe regrette que l'on ne tienne pas compte des vocations données aux zones communautaires ni des conventions qui lient les communes de Guingamp Communauté entre elles. La viabilisation des terrains, en vente aujourd'hui, a été réalisée par de l'argent public. Nous devons trouver un équilibre de territoire et travailler dans le respect des uns et des autres, ensemble dans un esprit communautaire. Nous voterons contre* ».

M. Le Maire : « *A Guingamp Communauté, j'ai voté pour, donc je ne me défausserais pas. Je propose que nous passions au vote* ».

Délibération numéro 2014-067 | Plan Local d'Urbanisme de Saint-Agathon ▪ avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 février 2014, la Commune de Saint-Agathon a arrêté son projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il ajoute que, conformément au Code de l'urbanisme, ce projet est transmis pour avis aux personnes publiques associées, dont la Commune de Ploumagoar en tant que commune limitrophe.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Saint-Agathon, dans son projet de révision, a pour intention notamment de transformer un secteur de plus de deux hectares, situé avenue du Goëlo, classée actuellement en zone UY (zone à vocation industrielle et artisanale) en zone UYc (zone à vocation commerciale).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis et propose de passer au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, majoritairement, [ayant voté pour : 22 (y compris les pouvoirs) | ayant voté contre : 05 Mmes Corbic, Le Garff, MM. Irland, Morice, M. Robert (pouvoir à Mme Corbic) | s'étant abstenu : 01 (M. Le Saint)], émet un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Agathon, comprenant notamment la transformation, avenue du Goëlo, d'une zone UY en zone UYc.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

7.1 – Démission de Jean-Yvon Prigent de son poste d'Adjoint au Maire

M. Le Maire : « *Jean-Yvon m'a remis un courrier par lequel il me fait part de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint pour des raisons professionnelles. Ces dernières ne lui permettent plus d'assurer ses fonctions d'Adjoint aux finances et au personnel. Cependant, il reste conseiller municipal. Nous prenons acte de ta décision que nous respectons. Un nouvel adjoint sera élu lors d'un prochain conseil* ».

M. Echevest : « *Pour prendre un peu ta suite, je souhaite te remercier Jean-Yvon en tant qu'adjoint pour ce que tu as fait pour l'informatique, la médiathèque, le bulletin municipal.* ».

7.2 – Poste de transformation rue Pors Rous ▪ convention avec E.R.D.F.

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'adjoint au patrimoine que souhaiterait vous soumettre deux questions* ».

M. L'Hostis-Le Potier : « *En premier lieu, il est nécessaire de passer une convention avec E.R.D.F. pour le remplacement d'un transformateur rue Pors Rous* ».

Délibération numéro 2014-068| Poste de transformation rue Pors Rous ▪ convention avec E.R.D.F.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu' E.R.D.F. sollicite la collectivité pour obtenir la mise à disposition d'un emplacement situé rue Pors Rous, destiné à recevoir un poste de transformation nécessaire au renforcement du réseau de distribution d'électricité sur ce secteur.

Cet emplacement est situé sur la parcelle communale cadastrée section AN, numéro 80.

Si le Conseil Municipal accède à la demande d'E.R.D.F. , une convention sera alors établie entre les deux parties.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** d'accéder à la demande formulée par E.R.D.F. et de mettre à sa disposition, rue Pors Rous, un emplacement destiné à recevoir un poste de transformation ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

7.3 – Construction école maternelle ▪ avenant Véritas (bureau de contrôle)

M. L'Hostis-Le Potier : « *Il conviendrait de passer un avenant avec le Bureau Véritas, chargé du contrôle de la construction de l'école maternelle. Il s'agit de la réactualisation des honoraires, d'un montant de 4 085 € HT, du fait des prolongations de délais du chantier* ».

M. Le Maire : « *Je pense qu'il est préférable d'attendre et de revoir ce dossier* ».

7.4 – Maison de la jeunesse et des sports

M. Morice : « *J'ai appris par la presse que le projet de maison de la jeunesse et des sports serait reporté, qu'en est-il exactement ?* ».

M. Le Maire : « *Je n'ai pas dit cela. Vous n'avez donc pas pu le lire dans la presse. On étudie tous les projets : l'école de La Croix-Prigent, la salle omnisports, la maison de la jeunesse et des sports et j'ai dit que ma priorité était les enfants. Les finances ne sont pas extensibles, on ne fera pas tout et il faudra prioriser. La presse était absente donc je ne sais pas d'où elle a pu avoir des informations* ».

Mme Corbic : « *Ce n'était pas explicitement écrit mais l'article faisait fortement penser que les projets de l'école et de la salle omnisports allaient être traités en priorité et le projet de maison des jeunes reporté* ».

M. Le Maire : « *Si le Maire n'a pas le droit de parler avec ses concitoyens, alors ce sera difficile. A aucun moment, je ne déciderai des travaux tout seul* ».

7.5 – Ouverture de la Mairie durant la période estivale

Entre le 15 juillet et le 17 août 2014, les horaires d'ouverture de la Mairie seront les suivants :

- › du lundi au jeudi : de 08 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30
- › le vendredi : de 08 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures
- › durant cette période la Mairie sera fermée le samedi matin.

7.6 – Calendrier prévisionnel

- ▣ Le 15 juin : Fête des Mères & réception des bébés de l'année 2013
- ▣ Le 17 juin : Commission du personnel à 18 h 30
- ▣ Le 17 juin : Commission des finances à 19 h 30
- ▣ Le 18 juin : cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle à 11 h 30
- ▣ Le 20 juin : Conseil Municipal à 18 h 00 (horaire à confirmer)
 - ⇒ Élections sénatoriales du 28 septembre 2014 ▪ élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal
- ▣ Le 10 juillet : cérémonie du souvenir à Malaunay
- ▣ Le 14 juillet : fête nationale.

❖ – Permanences des élus

Mme Corbic : « *Le week-end dernier, lors des fêtes de la Pentecôte, le comité des fêtes du bourg a eu quelques difficultés. Nous avons un problème de courant électrique malgré la mise à disposition de la rallonge par les employés communaux. Il nous fallait du courant d'une autre salle et nous n'avons pas pu avoir la clef nécessaire. Nous avons dû également faire face à une fuite d'eau dans les WC publics. J'ajoute que pour le reste c'était parfait. Comme nous l'avions demandé lors du dernier conseil, nous réitérons notre demande de mise en place d'une astreinte des élus.* ».

M. Le Maire : « *Il y a un référent, c'est moi et ensuite Françoise. J'avais pour intention de parler de ce sujet au Bureau municipal de lundi prochain. On pourrait envisager une permanence assurée par un adjoint avec un téléphone portable de la Mairie* ».

L'ordre du jour étant épuisé,

le séance est levée à 20 h 40.